

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAUFOUR NOTRE DAME

L'an deux mil vingt et un, le seize Février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice LEBOUCHER, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 09 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombres de Conseillers présents : 15

Nombre de Conseillers votants : 15

Présents : Mr BARRIER, Mr BOUVIER, Mr MAHE, Mme TREBERT, Mme BOUCREL, Mr JARDIN, Mme PERRICHET BAUDET, Mme TARNAUD, Mr MOREAU, Mr SIMON, Mr ORY, Mme BONNEFOY, Mme CHABRUN, Mme VIAUD

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Annick PERRICET BAUDET

Le compte rendu du 21 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

---

**1/ Approbation du compte administratif 2020 de la Commune.**

Monsieur le Maire Patrice LEBOUCHER fait lecture du Compte Administratif en section de fonctionnement et investissement et des résultats d'exécution de l'exercice 2020 pour la commune.

	Résultat cumulé fin 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2019	Résultat exercice 2020	Résultat Cumulé fin 2020
Investissement	110 920.08		72 950.22	183 870.30
Fonctionnement	499 809.17		191 949.99	691 759.16

Lecture faite des chapitres du Compte Administratif de la commune, Monsieur le Maire ne prendra pas part au vote et nomme un Président de séance avant de quitter la salle. Madame Stéphanie TARNAUD conseillère municipale, est nommée Présidente de séance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal procèdent au vote du Compte Administratif 2020 de la commune.

Vote à main levée : pour 14                      contre :                      abstention :

Le Compte Administratif 2020 de la Commune est adopté à l'unanimité.

**Délibération 202102D01**

Mr Leboucher présent quelques ratios financiers pour l'exercice 2020.

**Approbation du COMPTE DE GESTION 2020 de la COMMUNE dressé par Monsieur MARTY, Receveur**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2020 de la commune,**

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'a pas été fait d'observation,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**Délibération 202102D02**

## **2/ Affectation du résultat de fonctionnement du budget COMMUNE de l'exercice 2020**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,  
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

<b>au titre des exercices antérieurs :</b>	<b>+ 499 809.17 euros</b>
<b>au titre de l'exercice arrêté au 31/12/2020 :</b>	<b>+ 191 949.99 euros</b>

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de **393 369.37 euros**

### **BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Solde d'exécution de la section d'investissement :	<b>183 870,30 euros</b>
(hors restes à réaliser)	
Solde des restes à réaliser :	<b>-123 880.00 euros</b>

Vu le solde de la section d'investissement et le solde des restes à réaliser en investissement, il n'y a pas d'affectation obligatoire en investissement.

Le Conseil Municipal décide d'affecter eau compte 1068	<b>00.00 euros</b>
--	--------------------

**Donc l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) est de : 691 759.16 euros**  
**Et l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) est de : 183 870.30 euros**

Votes : Pour : 15      Contre :      Abstention :

#### **Délibération 202102D03**

### **3/ Vote du budget 2021 de la Commune (M14)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget 2021 de la Commune (M14) en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après avoir entendu la lecture et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2021 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 1 350 459.16 euros et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 2 747 025.10 euros.

Vote à main levée : pour : 15      contre :      abstention :

#### **Délibération 202102D04**

### **4/ Vote des subventions communales 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité les subventions figurant dans le tableau ci-dessous, les élus membres des bureaux d'association, non pas pris part aux votes, Mr SIMON, Mme VIAUD, Mme BOUCREL, Mme PERRICHET BAUDET :

Association des Retraites de Chaufour notre Dame	125.00€
OGEC Ecole Sainte Jeanne d'Arc	22 546.00€
Association Sportive Chaufour notre Dame	1 500.00€
UNC Chaufour notre Dame	200.00€
Association Familles Rurales	1 500.00€
Association les petites mains de Chaufour	250.00€
Association Lover Country	800.00€
Association Sport Loisirs et Culture	500.00€
Association ADEN LGV/BPL	100.00€
Chambre des métiers et de l'artisanat	150.00€
BTP CFA Sarthe	100.00€
MFR Coulans sur Gée	100.00€
Association des parents d'élèves Jules Ferry	300.00€
<b>TOTAL</b>	<b>28 171.00€</b>

#### **Délibération 202102D05**

### **5/ Demande de subvention régionale pour la MAM et l'espace intergénérationnel**

**Fonds régional de développement des communes du pacte Régional pour la Ruralité pour l'aménagement d'un espace intergénérationnel.**

Monsieur Le Maire présente le projet d'un « espace intergénérationnel » porté par le groupe de travail « staff aire de jeux ».

Cet espace serait constitué d'un terrain de multisports, un espace fitness pour les adultes, une zone de jeux pour les plus jeunes, un parcours de BMX et un espace pique-nique par les familles. Cet

espace constituera un nouveau lieu de vie, de rencontres et d'échanges et sera installé dans un espace aménagé et intégré dans le paysage.

Après réflexion et élaboration de plusieurs devis, le conseil municipal décide d'affecter une enveloppe pour un montant de 300 000 € HT soit 360000 € TTC, le début des travaux sera engagé début 2022.

Le Conseil Municipal autorise le Maire Patrice LEBOUCHER à déposer une demande de subvention au fonds régional de développement des communes du pacte Régional pour la Ruralité et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

#### Délibération 202101D06

### **Demande de subvention au titre du fonds Pays de la Loire Relance Investissement Communal pour l'aménagement d'une Maison d'Assistante Maternelle.**

La hausse démographique, conjointement à la baisse du nombre d'assistante(s) maternelle(s) en exercice rendent l'offre insuffisante sur la commune de Chaufour notre Dame. Il devient donc urgent de répondre à ce besoin. Pour ce faire, les élus ont fait le choix d'accompagner un projet de Maison d'Assistants Maternelles.

Le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux pour un montant estimé de 288 000 euros HT soit 345 600 euros TTC.

Le Conseil Municipal atteste de l'inscription du projet au budget primitif 2021 dans les dépenses de la section investissement et de la compétence de la collectivité à réaliser ces travaux. Le début des travaux sera engagé au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021.

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité les modalités de financement suivantes :

<b>Origine des financements</b>	<b>Montant</b>
DETR 2021	144 000.00 €
Plan de relance départemental	19 560.00 €
Relance Investissement Communal	57 600.00 €
Maître d'ouvrage	66 840.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>288 000.00 €</b>

Le Conseil Municipal autorise le Maire Patrice LEBOUCHER à déposer une demande de subvention au titre du fonds Pays de la Loire Relance Investissement Communal et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

#### Délibération 202101D07

### **6/ Questions diverses**

- **SIVOM**
  - Présentation du dispositif « argent de poche » par Mr François MAHE, des petits travaux seraient proposés aux jeunes de 14 à 17 ans (maximum 3h/jour sur les semaines de vacances scolaires) pour encourager une démarche d'utilité sociale, de contact avec les élus et de connaissance des communes.  
Première étape, recensement des besoins des communes et communication envers les jeunes.

- Centre aéré été 2021  
8 semaines d'ouverture, à Pruillé le Chétif en juillet et à Saint Georges du Bois en août

- **Feux tricolores**

Modification de la loi pour permettre leur mise en fonctionnement en mode « récompense », nous sommes en attente des modalités d'application de la loi.

- **Présence médicale**

Réunion avec les communes des environs pour le projet de la maison de santé de la Chapelle Saint Aubin.

Monsieur Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

**La date du prochain conseil municipal a été fixée au jeudi 18 mars 2021 à 20h30**

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,

Mr LEBOUCHER Patrice	Mr ORY René	Mme PERRICHET-BAUDET
Mr SIMON Jean-Luc	Mr BARRIER Jean-Louis	Mr JARDIN Franck
Mme TARNAUD Stéphanie	Mr BOUVIER Sébastien	Mme TREBERT Marie-Laure
Mr MAHE François	Mme BOUCREL Jennifer	Mr MOREAU Nicolas
Mme BONNEFOY Mélanie	Mme VIAUD Leslie	Mme CHABRUN Lucie